



Implantation en masse d'éoliennes* POUR L'AVENIR DE NOS VILLAGES, POSONS-NOUS LES BONNES QUESTIONS AUJOURD'HUI !

ÉOLIENNES • Une source de revenus ?

PAS SI SÛR, voire une dette pour nos enfants, si l'on considère le risque de devoir prendre en charge les frais de démantèlement des éoliennes à terme (durée de vie 20 ans).

Aujourd'hui aucune garantie que les promoteurs soient encore là le moment venu.

ÉOLIENNES • Vraiment écologiques ?

NON. Pour notre région peu ventée, l'éolien n'est assurément pas la source d'énergie la plus adaptée. Sans vent, l'éolienne doit être fréquemment relayée par des énergies fossiles.

L'exemple allemand est révélateur, il a fallu ouvrir de nouvelles centrales thermiques très polluantes pour compenser les défaillances de la filière éolienne.

Et, sur le plus long terme, des cimetières d'éoliennes et un sous-sol irrémédiablement abîmé par des millions de tonnes de béton seront notre nouvel environnement.

ÉOLIENNES • Quel avenir pour nos villages ?

À côté des chiffres avancés par les investisseurs et les communes concernées, de nombreux impacts négatifs sont à prévoir sur le quotidien des habitants :

DÉVALORISATION de notre patrimoine & nos richesses

- **Immobilier** - Perte avérée de 20 à 40 % sur la valeur des biens.
- **Tourisme** - Chute définitive du nombre de touristes en quête d'histoire et d'authenticité.
- **Attractivité** - Lorsque nos communes seront entourées d'éoliennes industrielles gigantesques pourrons-nous toujours espérer l'installation de nouveaux habitants ?
- **Perturbation des réseaux** - Téléphonie mobile et TNT (les habitants de Pasily en témoignent).



DÉGRADATION de notre environnement

- **Déforestation** - Les 2/3 des éoliennes prévues* s'érigeront en pleine forêt.
- **Biodiversité** - Flore, faune, oiseaux migrateurs, espèces protégées en péril.
- **Pollution visuelle** - Paysages/patrimoine dégradés, effet stroboscopique, risque d'épaves...

SANTÉ en danger

- **Infrasons** - Portée 10 km (maux de tête, vertiges, nausées, bourdonnements).
- **Agressions visuelles** - 40 flash par minute jour et nuit (à partir de 150 m de haut, ceinture lumineuse tous les 45 m)
- **Bruit...**

* **+DE 50 MATS en projet : 21 MATS Ravières / 24 à 26 MATS Aisy-Cry-Nuits-Perrigny / 6 MATS Villiers-les-Hauts**



AGISSONS ENSEMBLE pour l'avenir de nos villages. Rejoignez l'association !

Comment adhérer ?

Il suffit de nous transmettre sur papier libre :
vos nom, prénom, adresse, téléphone et email, accompagnés
de votre règlement au montant de la cotisation choisie.

OU,
de nous retourner complété, le bulletin d'adhésion,
ci-dessous, accompagné de votre règlement au montant de
la cotisation choisie.

Règlements par CHÈQUES ou ESPÈCES acceptés.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de :
Association Paysages et Forêts de l'Armançon.



Adresse d'envoi

**Adhésion APFA
Domaine de Sèche-Bouteille
89310 Étivey**



BULLETIN D'ADHÉSION 2018 à l'APFA (Association Paysages et Forêts de l'Armançon)

— Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 N°W892001475 —

NOM PRÉNOM

ADRESSE

EMAIL TÉL

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'Association Paysages et Forêts de l'Armançon, en tant que :

- Membre actif (cotisation 20 € ou plus / payable par chèque ou espèces)
- Membre bienfaiteur (cotisation 200 € ou plus / payable par chèque ou espèces)
- J'autorise l'association à utiliser mes coordonnées pour me contacter

À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 8 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.